



## Ville de Dreux

### CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 JUIN 2026

#### DÉLIBÉRATION N°DEL2026-137

#### Affectation définitive des résultats 2025 - Budget locations et parc des expositions (Finances)

7.1

Rapporteur : André HOMPS

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	29
Nombre de pouvoirs	2
Votants	31

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures et trente et une minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Abdel-Kader GUERZA.

#### Étaient présents

Abdel-Kader GUERZA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Christophe LE CICLÉ, Florence ARCHAMBAUDIERE, Philippe RIVE, Sabine FRETEY, Mounir CHAKKAR, Fatiha MESSAOUDI, Jacques ALIM, Caroline BRAY, Nadine CHOLIN, Véronique JULIE, Arnaud DAUTREY, Slimane MORDI, Ratko KLISURA, Sophie WILLEMEN, Christophe LE DORVEN, Caroline SIMOES, Mathieu TRIBOUILLOIS, Halima TAIBI, Asma SHAHZAD, Nelson FONSECA, Hakan YILDIZ, Mattis AIT-MOUHOUB, Frédéric COVET, Jean LESPINAS, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO

#### Étaient absents

Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Youssef LAMRINI

#### Pouvoirs

Martine PITOU donne procuration à Abdel-Kader GUERZA, Fouzia KAMAL donne procuration à Philippe RIVE

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise SCAVENNEC

L'affectation des résultats de l'exercice N-1 s'effectue à la clôture de l'exercice, après le vote du compte financier unique (CFU) à intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte.

Le cadre budgétaire et comptable permet cependant de reprendre les résultats avant le vote du compte financier unique. On parle alors de reprise anticipée des résultats.

Au-delà de sa simple constatation, ceci permet l'affectation provisoire des résultats de l'exercice N-1 sur l'exercice N. Ils seront définitivement arrêtés lors du vote du compte financier unique.

Pour l'exercice 2026, le Conseil municipal a choisi de reprendre les résultats de manière anticipée dès le vote du budget primitif 2026 pour le budget principal.

Les résultats définitifs pour l'exercice 2025 du budget locations et parc des expositions arrêtés par le comptable et l'ordonnateur se présentent comme suit :

Résultat définitif cumulé à la fin de l'exercice 2025 au CFU					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	260 159,00	1 019 521,00	1 279 680,00
	Recettes réalisées (1)	B	260 159,00	834 057,55	1 094 216,55
	Restes à réaliser (RAR)	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 128 140,49	1 020 468,83	2 148 609,32
	Dépenses réalisées (1)	E	57 925,75	789 295,74	847 221,49
	Restes à réaliser (RAR)	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	202 233,25	44 761,81	246 995,06
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	867 981,49	947,83	868 929,32
Solde (Inv.) ou résultat de clôture (Fonc.)	Excédent / déficit	G+H	1 070 214,74	45 709,64	1 115 924,38
Différences entre les RAR	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G+H+I	1 070 214,74	45 709,64	1 115 924,38

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Vu la délibération DEL2026-101 du 30 avril 2026 approuvant la reprise anticipée du résultat 2025 du budget locations et parc des expositions et sa prévision d'affectation au budget primitif 2026,

Vu la délibération DEL2026-102 du 30 avril 2026 adoptant le budget primitif 2026 du budget locations et parc des expositions,

Vu le Compte Financier Unique du budget locations et parc des expositions pour l'exercice 2025 approuvé par délibération du conseil municipal du 25 juin 2026,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'affectation définitive du résultat de clôture du budget locations et parc des expositions de l'exercice 2026,

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 57, il convient de reporter l'excédent de clôture de fonctionnement soit **45 709,64 €** en fonctionnement (**chapitre 002**) et l'excédent de clôture d'investissement soit **1 070 214,74 €** en investissement (**chapitre 001**).

Vu l'avis de la commission ressources et administration,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé de André HOMPS,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à la majorité, 1 voix contre (Valentino GAMBUTO),

- Approuve l'affectation définitive des résultats 2025 du budget locations et parc des expositions comme indiqué ci-dessus.

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



La secrétaire de séance

**Marie-Françoise SCAVENNEC**



Le Maire,

**Abdel-Kader GUERZA**

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le

Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux le

Accusé de réception en préfecture  
028-212801344-20260625-DEL2026-137-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2026  
Date de réception préfecture : 30/06/2026

